

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Jeudi 26 mai 2011

DCM N° 11-05- 10

Objet : Participations financières aux actions éducatives.

Rapporteur : Mme BORI, Adjoint au Maire

La Municipalité souhaite poursuivre son engagement auprès de l'ensemble des secteurs éducatifs et culturels (écoles, associations) proposant aux enfants des écoles messines des actions, voire des accompagnements, en vue de leur épanouissement personnel.

Dans cette perspective, la Ville de Metz propose d'apporter son soutien financier à divers projets :

• **Projet pour une éducation à la non-violence et à la paix**

L'éducation à la non-violence constitue une étape essentielle à l'épanouissement des enfants ainsi qu'au développement de la *culture du vivre ensemble*. Face à des situations de conflits, voire de violences verbales ou de comportements, au sein des écoles ou des restaurants scolaires, le projet pédagogique permet de mettre en place des stratégies d'éducation à la coopération par le jeu. Les 12 classes de l'Ecole de La Seille, du CP au CM2 sont concernées par cette action, avec des jeux *où l'on joue les uns avec les autres et non les uns contre les autres*. Il est proposé de verser à l'Association « Les Lions d'Or » - Coopérative de l'école De la Seille, à l'initiative du projet une subvention d'un montant de 2 500 € au titre de cette opération.

• **Projet pour des « Goûters philosophiques » en zone d'éducation prioritaire**

En partenariat avec la circonscription de Metz-Est, le projet des « goûters philosophiques », permet de favoriser le passage du CM2 vers la 6^{ème} des enfants scolarisés en Zone d'Education Prioritaire dans le quartier de Metz-Borny, au travers de différents ateliers. Ainsi 210 élèves (120 en CM2 dans les écoles de Chatrian et de Barrès, et 90 en 6^{ème} au collège des Hauts de Blémont) travaillent sur le même conte *Les Mille et une nuits*. En classe, ils en font la lecture, puis préparent des jeux, des questionnaires, avant d'assister à une mise en scène de ces contes par un professionnel à la Médiathèque de Metz, et enfin de se rencontrer au collège pour un échange sur l'œuvre, pour jouer, tous ensemble, CM2 et 6^{ème}, aux jeux qu'ils ont créés, le tout suivi d'un goûter. Le Collège des Hauts de Blémont est porteur de ce projet. Aussi il est proposé de participer à cette action à hauteur de 1500 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU les demandes concernant les projets présentés par les acteurs éducatifs

CONSIDERANT l'engagement de la Ville de Metz à faire de l'éducation l'une de ses priorités

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

. **D'accorder une subvention de 2 500 € à l'association Les Lions d'Or – Coopérative de l'école De La Seille afin de mener à bien le projet autour de la non-violence mené au sein de l'école De la Seille (12 classes)**

. **D'accorder une subvention de 1 500 € au Collège des Hauts de Blémont porteur du projet en partenariat avec la circonscription scolaire de Metz-Est les « Goûters philosophiques »**

. Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document se rapportant à ces opérations :

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Service Action Educative et Périscolaire

Commissions : Enseignement du 17 Mai 2011, Finances

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40

Absents : 15

Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Affichée le : 27/05/2011

Transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2011 Référence nomenclature «ACTES» : 7.5